

Rôles et responsabilités Chargés de projet (PGPI) – CSI-PCI et préventionnistes

Éléments	Chargés de projet	CSI-PCI	Préventionnistes
Rôles et responsabilités	<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer une demande au Service de PCI (voir coordonnées) pour obtenir du soutien lors des : <ul style="list-style-type: none"> ○ Plans et devis ○ Appels d’offre ○ Autres situations complexes • Identifier le groupe à risque, les types de travaux et déterminer les mesures à appliquer : <ul style="list-style-type: none"> ○ Valider auprès de la CSI-PCI pour les classes III à IV si des doutes persistent • Inviter la CSI-PCI lors de rencontres de planification, démarrage, coordination et suivis de chantier lorsque requis • S’assurer de la compréhension, du respect de l’application et de la conformité des mesures PCI par l’équipe multidisciplinaire tout au long du projet • Planifier, lorsque requis, une rencontre sur les lieux du projet entre l’entrepreneur, la CSI et le ou la chargé(e) de projet 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer dans l’identification (groupes, classes III et IV et mesures) en lien avec la norme CSA Z317.13-22¹ <ul style="list-style-type: none"> ○ Conseiller le ou la chargé(e) de projet lorsque requis pour évaluer la matrice à la suite de son analyse • Évaluer, lorsque requis, la conformité des mesures PCI en place <ul style="list-style-type: none"> ○ Informer le ou la chargé(e) de projets des problématiques et des enjeux • Aviser le ou la chargé(e) de projet s’il survient un problème (ex. : dispersion de poussières, éclosion majeure) au cours du chantier présentant un risque pour la santé et la sécurité des usagers afin que ce dernier ou cette dernière effectue un suivi auprès de l’entrepreneur 	<ul style="list-style-type: none"> • Approuver la conformité des enceintes de protection avant le début des travaux • Assurer la conformité des mesures de PCI tout au long du projet • Effectuer la vérification finale des lieux

¹ Groupe CSA. Association canadienne de normalisation (Canadian Standards Association)

CSA Z317.13-12 : Lutte contre l’infection pendant les travaux de construction, de rénovation et d’entretien dans les établissements de santé. 2013, 119 pages.

Rôles et responsabilités Chargés de projet (PGPI) – CSI-PCI et préventionnistes

Éléments	Chargés de projet	CSI-PCI	Préventionnistes
	<ul style="list-style-type: none"> • Approuver la conformité des enceintes de protection avant le début des travaux • Rendre disponible pour la PCI la liste des projets en cours (valise de garde) via la mise à jour envoyée par l'agente administrative de la PGPI • Effectuer la vérification finale des lieux avant le démantèlement des enceintes de protection et des antichambres • S'assurer de faire le lien avec les secteurs d'hygiène et salubrité 		
Situations problématiques	<ul style="list-style-type: none"> • Vérifier auprès de la CSI-PCI les mesures requises • Adresser une demande (voir coordonnées) à la CSI-PCI Lorsque requis ou lors de situations particulières • Inviter la CSI PCI aux rencontres (démarrage, coordination et suivi de chantier) 	<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer, selon l'évaluation du risque et avec le ou la chargé(e) de projet, aux travaux de préparation des lieux • Réévaluer les mesures de PCI pour s'assurer de leur efficacité • Participer, lorsque requis, aux rencontres de chantier 	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluer sommairement, lors des visites journalières de chantiers, le respect de certaines mesures de PCI et en aviser le ou la chargé(e) de projet
Trajectoires de communication	<ul style="list-style-type: none"> • Aviser l'entrepreneur des constats, commentaires et recommandations de la part du Service PCI et en assurer le suivi • Assurer la coordination, la communication et les suivis auprès des partenaires impliqués dans le projet • Suspendre les travaux lorsque la situation le requiert 	<ul style="list-style-type: none"> • Aviser le ou la chargé(e) de projet s'il survient un problème (ex. : dispersion de poussières, éclosion majeure) au cours du chantier présentant un risque potentiel pour la santé et la sécurité des usagers afin que ce dernier donne suite auprès de l'entrepreneur 	<ul style="list-style-type: none"> • Envoyer des rapports journaliers lors des visites de chantiers

Rôles et responsabilités Chargés de projet (PGPI) – CSI-PCI et préventionnistes

Éléments	Chargés de projet	CSI-PCI	Préventionnistes
Autres	<ul style="list-style-type: none"> Référer les ouvriers œuvrant sur les chantiers (ex. : entrepreneurs, sous-traitants, ouvriers de maintenance et spécialisés) vers la formation PCI : <ul style="list-style-type: none"> Prévention des infections pendant les travaux dans les établissements de santé ENA ID 1977 	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer le contenu de la formation pour les chargés de projets au regard des principes généraux de la PCI qui doivent être respectés Accentuer la surveillance des infections nosocomiales pouvant être reliées aux travaux en cours 	
Coordonnées	<p>Compléter le formulaire de demande afin d’avoir l’assistance de la PCI :</p>  <p>2024-05-21 Demande expertise</p>	<p>Pour rejoindre le Service de PCI : pci.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca</p> <p>Téléphone en cas d’urgence: Cathie Lavoie (ASI) 418-999-9858</p>	